

AVIS PUBLIC

ENTRÉES EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 3 décembre 2024, le conseil de l'arrondissement a adopté les règlements suivants :

AO-666 intitulé : « *Règlement autorisant un emprunt de 2 550 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de protection de bâtiment de l'arrondissement - PDI 2025-2034* ». L'objet de ce règlement vise à financer les travaux prévus au Programme de protection de bâtiment de l'arrondissement;

Ce règlement a été approuvé par le Direction générale des finances municipales et des programmes du Ministère des Affaires municipale et de l'Habitation le 28 mars 2025.

AO-667 intitulé : « *Règlement autorisant un emprunt de 2 600 000 \$ pour financer le Programme d'aménagement des parcs de l'arrondissement d'Outremont - PDI 2025-2034* ». L'objet de ce règlement vise à financer les travaux prévus au Programme d'aménagement des parcs de l'arrondissement d'Outremont;

Ce règlement a été approuvé par le Direction générale des finances municipales et des programmes du Ministère des Affaires municipale et de l'Habitation le 29 avril 2025.

AO-668 intitulé : « *Règlement autorisant un emprunt de 1 083 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement d'équipements et de mobilier urbain - PDI 2025-2034* ». L'objet de ce règlement vise l'acquisition et le remplacement d'équipements et de mobilier urbain;

Ce règlement a été approuvé par le Direction générale des finances municipales et des programmes du Ministère des Affaires municipale et de l'Habitation le 28 mars 2025.

AO-669 intitulé : « *Règlement autorisant un emprunt de 450 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réaménagement des infrastructures de l'arrondissement - PDI 2025-2034* ». L'objet de ce règlement vise à financer les travaux prévus au Programme de réaménagement des infrastructures de l'arrondissement;

Ce règlement a été approuvé par le Direction générale des finances municipales et des programmes du Ministère des Affaires municipale et de l'Habitation le 31 mars 2025.

AO-670 intitulé : « *Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réfection routière de l'arrondissement - PDI 2025-2034* ». L'objet de ce règlement vise à financer les travaux prévus au Programme de réfection routière de l'arrondissement.

Ce règlement a été approuvé par le Direction générale des finances municipales et des programmes du Ministère des Affaires municipale et de l'Habitation le 28 avril 2025.

Les présents règlements entrent en vigueur en date de ce jour. Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h 12h et de 13h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, ce 6 mai 2025

La Secrétaire de l'arrondissement

Julie Desjardins, avocate